



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00415

Numéro SIREN : 418 782 025

Nom ou dénomination : 5àSec R I F

Ce dépôt a été enregistré le 05/08/2016 sous le numéro de dépôt 13359

5àsec R.I.F.
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 22.702.832 Euros
Siège social : Parc des Grillons - Bât 6
60, Route de Sartrouville
78230 le Pecq
R.C.S Versailles 418 782 025

n° de
dépôt 13359



n° de
gestion

- 5 AOÛT 2016

n° de
facture

Quin.

n° de
chèque

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
PRISES LE 30 JUIN 2016

L'an deux mille seize et le trente Juin à 10 heures 15, la société 5àsec Group, S.A.S. au capital de 6.245,97 € dont le siège est 94, Rue de la Victoire, 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 498 018 233, associée unique, représentée par Monsieur Nicolas BOUCAULT son Président, a pris au siège de la société 5àsec GROUP sis 94, Rue de la Victoire, 75009 Paris, les décisions ci-après.

Monsieur Nicolas BOUCAULT préside la séance en sa qualité de Président de la société 5 à Sec GROUP Présidente de la société.

M. le Président constate :

- que le Cabinet CONSTANTIN, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent
- que Madame Agustina Lily MIRANDA et Madame Marie-Hélène DIDION membres du comité d'entreprise de l'unité économique et sociale sont

Le président dépose sur le bureau :

- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes titulaire
- La copie des convocations des membres du comité d'entreprise
- Le rapport de gestion du Président
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice
- Le texte des décisions proposées

Le président déclare que les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués à l'associé, ont été tenus à sa disposition au siège social dans les délais légaux et statutaires.

Le président rappelle que l'associée est appelée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2015,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice,
- Approbation desdits rapports, comptes et bilan, quitus au Président,
- Affectation des résultats,

- Nomination de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant en remplacement des Commissaires aux comptes dont le mandat vient à expiration,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président, les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé.

Il approuve la réintégration dans le résultat fiscal de la somme de 5.000 € au titre de l'Article 39-4 du Code général des Impôts, et prend acte que la réintégration a été absorbée par la perte de l'exercice et n'a pas donné lieu à impôt sur les sociétés.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à la somme de 1.267.440 € en report à nouveau.

L'associé reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'il a été distribué au titre des trois derniers exercices et que la partie éligible et non éligible à la réfaction correspondante se sont élevés à :

Exercice	Dividende	éligible à la réfaction	non éligible à la Réfaction
31/12/2014	néant		
31/12/2013	néant		
31/12/2012	500.000 €	500.000 €	

TROISIEME DECISION

L'associé unique constatant que les mandats des commissaires aux comptes expirent lors de la présente assemblée décide de nommer :

- Commissaire aux Comptes Titulaire la société DELOITTE & ASSOCIES, S.A. au capital de 1.723.040 €, dont le siège est 185 C Avenue Charles De Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 572 028 041, en remplacement de la société CONSTANTIN ET ASSOCIES ;

- Commissaire aux Comptes Suppléant la société BEAS, S.A.R.L. au capital de 8.000 €, dont le siège est 185 C Avenue Charles De Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 315 172 445, en remplacement de Monsieur Jean LEBIT ;

pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

QUATRIEME DECISION

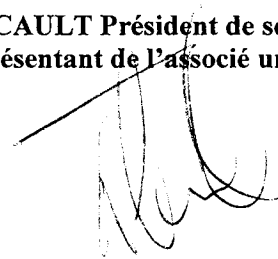
L'associé unique constate que les capitaux propres sont reconstitués, ils sont supérieurs à la moitié du capital social.

CINQUIEME DECISION

L'associé confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires,

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et représentant de l'associé unique.

**M. Nicolas BOUCAULT Président de séance
et représentant de l'associé unique**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the printed name.